



Fiduciaire de Preux & Associés SA

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

de

**Ligue genevoise contre le  
rhumatisme, Genève**

pour l'exercice 2024

Lancy, le 12 mars 2025  
(FASC 24Z022)

Entreprise certifiée EXPERTsuisse  EXPERTsuisse Certified Company

Rapport de l'organe de révision  
sur le contrôle restreint  
à l'assemblée générale des membres de la



**Ligue genevoise contre le rhumatisme, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableaux de variation du capital et annexe) de La ligue genevoise contre le rhumatisme, Genève pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux normes Swiss GAAP RPC, aux exigences légales, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi suisse ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et que ces derniers ne sont pas conformes à la loi suisse, aux statuts et aux directives de l'Etat de Genève applicables.

Fiduciaire de Preux & Associés SA  
  
Eric de Preux  
  
Sophie Bonaguro  
Réviseur responsable  
Experts-réviseurs Agréés

Lancy, le 12 mars 2025  
EDP/SB/24Z022/A3

Annexes : - comptes annuels  
(bilan total CHF 54'443.20, compte de résultat, tableau de financement, tableaux de variation du capital, annexe)

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

Bilan au 31 décembre	Renvoi	2 0 2 4	2 0 2 3
		CHF	CHF
<b>A c t i f</b>			
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	3.1	35'929.95	41'950.83
Actifs de régularisation	3.2	17'523.25	38'757.45
		<b>53'453.20</b>	<b>80'708.28</b>
<b>Actif immobilisé</b>			
Mobilier, matériel	3.3	90.00	180.00
Appareils de bureau	3.4	900.00	2'060.00
		<b>990.00</b>	<b>2'240.00</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>54'443.20</b>	<b>82'948.28</b>
<b>P a s s i f</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Créanciers		717.70	177.82
Passifs de régularisation	3.5	24'164.40	30'752.60
		<b>24'882.10</b>	<b>30'930.42</b>
<b>Capital des fonds</b>			
Fonds "Retarder entrée en EMS"	3.7	0.00	17'539.45
Fonds "G.Rouge"	3.8	15'000.00	30'000.00
Fonds "Memento"	3.9	8'000.00	0.00
		<b>23'000.00</b>	<b>47'539.45</b>
<b>Capital de l'organisation</b>			
Capital lié	3.12	37'137.55	37'137.55
Capital libre		-30'576.45	-32'659.14
		<b>6'561.10</b>	<b>4'478.41</b>
<b>Total du passif</b>		<b>54'443.20</b>	<b>82'948.28</b>

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

Compte de résultat pour l'exercice	Renvoi	Budget	2 0 2 4	2 0 2 3
		CHF	CHF	CHF
<b>Produits</b>				
<i>Produits issus des opérations de collecte</i>				
Subvention Canton de Genève	4	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Subventions et dons de communes genevoises		3'000.00	2'500.00	2'950.00
Subventions fédérales	7	39'000.00	41'999.67	39'407.85
Subvention rhumato-péd. non LAI	3.7	32'000.00	0.00	32'400.00
Prestations HUG non LAI	3.7	24'000.00	23'680.00	24'680.00
Don LoRo	3.9	0.00	8'000.00	0.00
Cotisations, dons, legs, collectes		180'000.00	165'453.90	188'743.60
		<b>398'000.00</b>	<b>361'633.57</b>	<b>408'181.45</b>
<i>Produits issus des formations et cours</i>				
Participations diverses		50'000.00	70'266.95	54'570.20
		<b>50'000.00</b>	<b>70'266.95</b>	<b>54'570.20</b>
<b>Total des produits</b>		<b>448'000.00</b>	<b>431'900.52</b>	<b>462'751.65</b>
<b>Charges</b>				
<i>Charges de projets ou de prestations</i>				
Charges directes		6'000.00	16'286.81	31'319.15
Salaires et charges sociales		220'000.00	239'231.45	210'489.65
Information au public		44'000.00	38'203.59	41'172.34
		<b>270'000.00</b>	<b>293'721.85</b>	<b>282'981.14</b>
<i>Charges d'obtention de financements</i>				
Salaires et charges sociales		17'000.00	18'214.00	14'768.00
		<b>17'000.00</b>	<b>18'214.00</b>	<b>14'768.00</b>
<i>Charges administratives</i>				
Salaires et charges sociales		85'000.00	69'793.45	85'176.00
Frais d'administration		75'000.00	70'386.34	73'697.83
Amortissements		1'000.00	1'250.00	1'379.90
		<b>161'000.00</b>	<b>141'429.79</b>	<b>160'253.73</b>
<b>Total des charges</b>		<b>448'000.00</b>	<b>453'365.64</b>	<b>458'002.87</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>0.00</b>	<b>-21'465.12</b>	<b>4'748.78</b>

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

Compte de résultat pour l'exercice (suite)	Renvoi	Budget	2 0 2 4	2 0 2 3
		CHF	CHF	CHF
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>0.00</b>	<b>-21'465.12</b>	<b>4'748.78</b>
Charges financières		0.00	-991.64	-754.10
Abandon de créance de l'Association des amis de la LGCR	3.6	0.00	0.00	40'000.00
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>		<b>0.00</b>	<b>-22'456.76</b>	<b>43'994.68</b>
Attribution fonds rhumato-péd. non LAI	3.6	0.00	-23'680.00	-57'080.00
Dissolution fonds rhumato-péd. non LAI	3.6	0.00	23'680.00	57'080.00
Dissolution fonds "Retarder entrée en EMS"	3.7	0.00	17'539.45	25'140.95
Attribution fonds "G.Rouge "	3.8	0.00	0.00	-100'000.00
Dissolution fonds "G.Rouge "	3.8	0.00	15'000.00	70'000.00
Attribution fonds "Memento"	3.9	0.00	-8'000.00	0.00
Attribution Fonds "Théâtre jeunes rhumatisants"	3.10	0.00	-11'000.00	0.00
Dissolution Fonds "Théâtre jeunes rhumatisants"	3.10	0.00	11'000.00	0.00
Attribution Fonds "Cours rhumatisants seniors"	3.11	0.00	-14'000.00	0.00
Dissolution Fonds "Cours rhumatisants seniors"		0.00	14'000.00	0.00
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>0.00</b>	<b>2'082.69</b>	<b>39'135.63</b>

## Ligue genevoise contre le rhumatisme

### Genève

<b>Tableau de financement</b>	<b>2 0 2 4</b>	<b>2 0 2 3</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b><u>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</u></b>		
Résultat de l'exercice après répartition	2'083	39'136
Amortissement d'immobilisations corporelles	1'250	1'380
Diminution (augmentation) des actifs de régularisation	21'234	-23'390
Augmentation (diminution) de créanciers	540	178
Augmentation (diminution) des passifs de régularisation	-6'588	9'802
Augmentation (diminution) du capital des fonds	-24'539	4'859
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation</b>	<b>-6'021</b>	<b>31'964</b>
<b><u>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</u></b>		
Diminution (augmentation) immobilisations	0	-2'700
<b>Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement</b>	<b>0</b>	<b>-2'700</b>
<b><u>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</u></b>		
Augmentation (diminution) Prêt Association des amis de la LGCR	0	-40'000
<b>Flux de fonds provenant de l'activité de financement</b>	<b>0</b>	<b>-40'000</b>
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>-6'021</b>	<b>-10'736</b>
<b><u>Variation des disponibilités</u></b>		
Liquidités en début d'exercice	41'951	52'687
Liquidités en fin d'exercice	35'930	41'951
<b>Variation des disponibilités</b>	<b>-6'021</b>	<b>-10'736</b>

## Ligue genevoise contre le rhumatisme

### Genève

#### Tableau de variation du capital au 31 décembre 2024

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
<b>Capital des fonds</b>				
Fonds rhumato-péd. non LAI	0	22'680	22'680	0
Fonds "Retarder entrée en EMS"	17'539	0	17'539	0
Fonds "G.Rouge"	30'000	0	15'000	15'000
Fonds "Memento"	0	8'000	0	8'000
Fonds "Théâtre jeunes rhumatisants"	0	11'000	11'000	0
Fonds "Cours rhumatisants seniors"	0	14'000	14'000	0
<b>Total du capital des fonds</b>	<b>47'539</b>	<b>55'680</b>	<b>80'219</b>	<b>23'000</b>
<b>Capital de l'organisation</b>				
Capital lié	37'137			37'137
Capitaux libres	-32'659	2'083		-30'576
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>4'478</b>	<b>2'083</b>	<b>0</b>	<b>6'561</b>

## Ligue genevoise contre le rhumatisme

### Genève

#### Tableau de variation du capital au 31 décembre 2023

	Situation au 01.01 CHF	Attribution CHF	Utilisation CHF	Situation au 31.12 CHF
<b>Capital des fonds</b>				
Fonds rhumato-péd. non LAI	0	57'080	57'080	0
Fonds "Retarder entrée en EMS"	42'680		25'141	17'539
Fonds "G.Rouge"	0	100'000	70'000	30'000
<b>Total du capital des fonds</b>	<b>42'680</b>	<b>157'080</b>	<b>152'221</b>	<b>47'539</b>
<b>Capital de l'organisation</b>				
Capital lié	37'137			37'137
Capitaux libres	-71'794	39'136		-32'659
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>-34'657</b>	<b>39'136</b>	<b>0</b>	<b>4'478</b>



# Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

## Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

---

### 1. Informations générales

#### 1.1. Forme juridique

Association non inscrite au Registre du commerce

#### 1.2. Siège

Rue Merle d'Aubigné 22 – 1207 Genève

#### 1.3. But

Promouvoir et coordonner la lutte contre le rhumatisme dans le Canton de Genève en s'efforçant d'en atténuer les conséquences sociales et économiques par l'information, la prévention et l'assistance sociale.

#### 1.4. Comité

*Avec signature collective à deux :*

Nicolas Buchs, Président  
Bertrand Buchs, Vice-Président  
Andrew Helaconde, Trésorier  
Etienne Roux, Secrétaire général

*Sans signature :*

Cem Gabay  
Pierre Hoffmeyer  
Marc Sinniger  
Françoise Sulser  
Bernard Tochon  
Pierre-Alain Pessina  
Marie-Claude Schenkel

Messieurs *Nicolas Buchs* et *Pierre-Alain Pessina* ont reçu tous deux des indemnités d'un montant total de CHF 900 et CHF 300 (2023 : *Nicolas Buchs* CHF 900 et *Pierre-Alain Pessina* CHF 950) liée à leur intervention dans le cadre des journées d'informations organisées par la Ligue. Ces montants ne sont pas liés à leur activité en tant que membres du Comité.

Aucune autre indemnité versée en 2024 (idem 2023)

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

---

#### 1.5. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La moyenne annuelle des emplois à plein temps était inférieure à 10 durant l'année 2024 (idem 2023).

## 2. Principes de présentation des comptes

### 2.1. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes de la *Ligue genevoise contre le rhumatisme (LGCR)* a été établie conformément aux principes des recommandations *Swiss GAAP RPC*. Elle donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la *LGCR*.

Les états financiers sont également conformes à la directive de l'Etat "EGE-02-04\_v5 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités paraétatiques".

Les charges de collecte de fonds et de publicité générale, ainsi que les charges administratives, sont calculées et indiquées selon la méthodologie Zewo.

### 2.2. Principes retenus pour l'établissement du bilan et la comptabilisation

Les fondements de la présentation des comptes et de l'établissement des rapports sont :

- a) la continuation de l'exploitation (going concern) et
- b) l'importance significative (materiality).

Le principe de l'évaluation distincte de l'actif et du passif a été retenu ; l'évaluation des postes au bilan s'effectue à la valeur nominale à la date du bilan.

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

---

#### 2.3. Principes retenus pour l'établissement du compte d'exploitation

Les charges et les produits sont présentés selon la présentation brute et ils sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Les comptes d'exploitations se décomposent en plusieurs parties ; acquisitions de moyens (produits issus des opérations de collecte), charges d'exploitation et résultat financier.

Le poste « charges administratives » englobe l'ensemble des coûts imputables à la direction, à l'administration et aux finances, ainsi que les autres frais générés par la conduite des activités de la *LGCR*.

Le résultat financier tient compte des charges et des produits issus de la gestion de fortune.

### 3. **Explications relatives au bilan**

#### 3.1 Liquidités et titres

Ce poste englobe les avoirs des comptes caisse et des comptes *PostFinance*.

#### 3.2 Actifs de régularisation

Ce poste comprend les charges payées d'avance et des produits à recevoir de l'exercice à la date du bilan.

	2024	2023
	CHF	CHF
Charges payées d'avance	12'739	12'737
Produits à recevoir	4'784	26'020
<b>Total actifs de régularisation</b>	<b>17'523</b>	<b>38'757</b>

## Ligue genevoise contre le rhumatisme

### Genève

#### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

3.3	<u>Mobilier, Matériel</u>	2024	2023
		CHF	CHF
	Valeurs au 01.01	180	390
	Acquisitions de l'exercice	0	0
	Désinvestissements de l'exercice	0	0
	Valeurs au 31.12	180	390
	./. Amortissements de l'exercice (20%)	-90	-210
	<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>90</b>	<b>180</b>
3.4	<u>Informatique</u>	2024	2023
		CHF	CHF
	Valeurs au 01.01	2'060	530
	Acquisitions de l'exercice	0	2'700
	Désinvestissements de l'exercice	0	0
	Valeurs au 31.12	2'060	3'230
	./. Amortissements de l'exercice (33.33%)	-1'160	-1'170
	<b>Valeur nette au 31.12</b>	<b>900</b>	<b>2'060</b>

Les biens ont été inscrits au bilan à leurs coûts d'acquisition, déduction faite des amortissements obligatoires. Pour ces derniers, le principe de l'amortissement linéaire au long de la durée d'exploitation estimée des différentes catégories de biens a été appliqué. Il n'existe pas d'inventaire physique.

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

#### 3.5 Passifs de régularisation

Ce poste comprend les charges à payer ainsi que les produits issus des formations et cours reçus d'avance.

	2024	2023
	CHF	CHF
Charge à payer	18'030	16'667
Produits reçus d'avance	6'134	14'086
<b>Total passifs de régularisation</b>	<b>24'164</b>	<b>30'753</b>

#### 3.6 Fonds rhumato-péd. non LAI

	2024	2023
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	26'680	57'080
Utilisation du fonds	-26'680	-57'080
<b>Capital du fonds au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce fonds est constitué d'aides financières privées, destinées au financement d'un poste d'infirmière spécialisée prenant en charge les enfants et adolescents ayant une maladie rhumatismale en Suisse romande et ne pouvant pas bénéficier d'une subvention de la part de l'Office fédéral des assurances sociales (poste de charges du compte de résultat concerné : Charges de projets ou de prestation / Salaires et charges sociales).

#### 3.7 Fonds « Retarder entrée en EMS »

	2024	2023
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	17'539	42'680
Attribution au fonds	0	0
Utilisation du fonds	17'539	-25'141
<b>Capital du fonds au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>17'539</b>

## Ligue genevoise contre le rhumatisme

### Genève

#### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

Ce fonds avait été constitué par une aide financière accordée par une fondation privée le 1<sup>er</sup> juin 2021 destinée au projet « Rester à domicile et retarder l'entrée en EMS » (poste de charges du compte de résultat concerné : Charges de projets ou de prestation / Salaires et charges sociales).

3.8 <u>Fonds « G.Rouge »</u>	2024	2023
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	30'000	0
Attribution au fonds	0	100'000
Utilisation du fonds	-15'000	-70'000
<b>Capital du fonds au 31.12</b>	<b>15'000</b>	<b>30'000</b>

Ce fonds a été constitué par un legs reçu le 24 avril 2023 destiné à favoriser « les prestations apportées par l'infirmière spécialiste de la Ligue auprès des enfants rhumatisants et de leurs proches » d'une part, « les prestations en lien avec les seniors rhumatisants et tout ce qui est mis en place pour favoriser le maintien à domicile et l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées rhumatisants » d'autre part (poste de charges du compte de résultat concerné : Charges de projets ou de prestation / Salaires et charges sociales).

3.9 <u>Fonds « Memento »</u>	2024	2023
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	8'000	0
Utilisation du fonds	0	0
<b>Capital du fonds au 31.12</b>	<b>8'000</b>	<b>0</b>

Ce fonds a été constitué par un don attribué par l'*Organe de répartition des bénéfiques de la Loterie Romande* destiné à la création et la diffusion d'un memento donnant des informations, conseils et adresses pour réorienter les personnes rhumatisantes, leurs proches, les professionnels de la santé mais

## Ligue genevoise contre le rhumatisme

### Genève

#### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

également le tout public dans le réseau sanitaire et social genevois et ce plus spécifiquement en lien avec le rhumatisme.

3.10 <u>Fonds « Théâtre jeunes rhumatisants »</u>	2024	2023
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	11'000	0
Utilisation du fonds	11'000	0
<b>Capital du fonds au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce fonds a été constitué par un don de la *Fondation genevoise pour l'aide aux rhumatisants* destiné à offrir un cours avec un professeur de théâtre aux jeunes rhumatisants, ouvert à la maladie et son impact dans la vie quotidienne et orienté sur les réflexions et apports entendus depuis 20 ans au sein de la Ligue et des consultations en milieu hospitalier (poste de charges du compte de résultat concerné : « Charges de projet ou de prestations » / « Charges directes » et « Salaires et charges sociales »).

3.11 <u>Fonds « Cours rhumatisants sénioris »</u>	2024	2023
	CHF	CHF
Capital du fonds au 01.01	0	0
Attribution au fonds	14'000	0
Utilisation du fonds	14'000	0
<b>Capital du fonds au 31.12</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ce fonds a été constitué par un don de la *Fondation genevoise pour l'aide aux rhumatisants* destiné à financer la mise en place de cours de mise en pratique pour les sénioris de plus de 75 ans et d'ateliers répondants le plus possible aux besoins de cette population âgée rhumatisante (poste de charges du compte de résultat concerné : « Charges de projet ou de prestations » / « Salaires et charges sociales »).

# Ligue genevoise contre le rhumatisme

## Genève

### Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

---

#### 3.12 Capital de l'organisation

Ce poste englobe le patrimoine de l'établissement et les fonds non affectés de la *LGCR*. Le capital lié est constitué par le don *Comby*. Ce don a été effectué au profit de la *LGCR* pour une libre affectation et sera utilisé pour soutenir des projets.

#### 4. **Subvention Canton de Genève**

Par décision du *Conseil d'Etat* (courrier daté du 24 mai 2023), une aide financière de CHF 120'000 a été octroyée à la *LGCR* pour l'année 2023 ainsi que pour l'année 2024 afin de couvrir une série de prestations liées à des actions de prévention. Le montant des prestations financées sur la période étant supérieur à celui de la subvention, aucun excédent n'est donc à restitué.

#### 5. **Principes retenus pour l'établissement du tableau de financement**

Le calcul des flux est effectué selon la méthode indirecte.

Les liquidités dont la variation est présentée dans le tableau de financement se composent des avoirs en caisse et des comptes auprès de *PostFinance*.

#### 6. **Engagements non-inscrits au bilan**

La subvention de l'AI pour les prestations visées à l'art. 74 LAI est liée. Au moment de la clôture des comptes, il n'était pas encore certain si et dans quelle proportion les excédents des aides financières affectés à un but précis sont disponibles.

#### 7. **Engagement envers des instituts de prévoyance**

Caisse de compensation :

Le solde en faveur de la caisse de compensation de CHF 4'193 figure dans les passifs de régularisation au 31 décembre 2024 (2023 : CHF 5'328).



# Ligue genevoise contre le rhumatisme

Genève

## Annexe aux comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024

---

### **8. Autres informations**

#### **8.1 Rapport de performance**

Nous signalons que le rapport de performance fait l'objet d'un document distinct.

#### **8.2 Bénévolat**

Les heures bénévoles (hors Comité) ont représenté un total de 116 heures en 2024 (2023 = 112 heures).

#### **8.3 Exonération**

La *LGCR* est exonérée de l'ICC et de l'IFD pour une durée indéterminée.

#### **8.4 Evénements postérieurs à la date du bilan**

Aucun élément postérieur à la date du bilan n'a été identifié.